



AMENAGEMENT DE L'ILOT DANTON
Déclassement des voiries publiques

Dossier d'enquête publique

OBSERVATIONS ET REMARQUES
REPOSES ET PROJET

La parution de l'enquête d'intérêt public sur le site du Pré, concernant la transformation de l'espace Danton, nous amène à vous interpeller aujourd'hui.

Les échanges qui ont eu lieu lors des ateliers urbains ont induit certaines modifications au projet. Pour autant, la dimension sociale et inclusive de l'espace Danton pour les différents quartiers de la ville, et les fonctions écologiques élémentaires de l'espace ont été oubliées.

En effet le projet ne prend pas en compte les nécessités fondamentales suivantes:

- Réduire la pollution atmosphérique
- Créer une place publique fédératrice
- Développer les espaces verts, protéger la nature et une biodiversité menacée
- Innover en construisant un habitat à énergie positive exemplaire

1. Une pollution atmosphérique inquiétante.

Est-il pertinent d'élargir l'espace réservé aux automobilistes ?

Ne serait-il pas opportun de limiter la circulation sur la future place Danton invitant les automobilistes à choisir un autre itinéraire pour rejoindre l'avenue Jean Jaurès et en limitant le stationnement au strict minimum ? La rue Danton devenant piétonnière, le contournement de la place se faisant par les rues parallèles. En revanche, l'aménagement de la rue Pierre Brossette proposé dans le projet est adopté.

Cette proposition s'inscrit comme une réponse à l'urgence de prévenir les nuisances dues à la pollution automobile.

Les pics de pollution au Pré se sont en effet succédés en 2014 avec des taux extrêmement élevés, notamment les 22 et 23 septembre derniers, atteignant plus de 76 millions de particules fines (PM) dans l'air, sachant que la norme européenne est de 10 PM (cf. AirParif)

« La pollution atmosphérique concerne 60 % des Français et est responsable d'environ 42 000 décès prématurés chaque année. Les effets sur la santé des polluants atmosphériques sont avérés et ont aussi un coût économique : entre 20 et 30 milliards d'euros par an pour les dommages sanitaires causés par les seules particules fines. La France fait en outre face à un enjeu réglementaire puisqu'elle est actuellement en contentieux avec l'UE. En ce sens, elle risque une amende importante pour non respect des valeurs limite au polluant « PM10 ». (cf. ministère de l'environnement)

2) Créer une place publique fédératrice

Le projet de réaménagement de l'îlot Danton pour créer enfin une vraie place piétonnière au Pré-Saint-Gervais est une opportunité exceptionnelle. Pourquoi ne pas s'en saisir ?

Créer une place, c'est aménager un espace qui assure une liaison entre les Gervaisiens et constitue un lieu de sociabilité accueillant, adapté aux besoins de la ville. La place facilite le dialogue et la mixité générationnelle et sociale, elle est aussi un abri pour se protéger du chaos du trafic. La place piétonnière valorise la marche, essentielle et élémentaire pour la

santé et la qualité de vie. C'est aussi la façon la plus naturelle de se déplacer et une pratique partagée de la rue et de la citoyenneté en ville.

La place est aussi un lieu de vie que l'on traverse, que l'on visite, où l'on s'arrête, qui favorise la rencontre et la discussion. Nous proposons que l'îlot Danton devienne *Place Danton*, priorisant un cheminement piétonnier vert autour et dans le jardin et reliant les habitants de tous les quartiers. Le projet d'un poulailler dans le jardin est à l'étude. Il ouvrira à une autre relation au vivant, pour le plaisir des passants, les petits comme les grands.

« Tous les gouvernements et les autorités locales sont invités à faciliter l'usage des espaces publics tels que les rues, parcs et marchés, de manière à favoriser la convergence sociale, culturelle et environnementale pour que tout les citoyens aient accès aux espaces publics dans un paysage socialement juste et dans des conditions environnementales résiliente. »

(Source : Résolution de l'ONU habitat en 2011)

3) Développer les espaces verts, protéger la nature et une biodiversité menacée

Avec moins de 6 m² d'espace vert par habitant, la plus petite commune de France est aussi l'une des plus démunies d'Europe en la matière !

Une urbanisation sans limite se fait mécaniquement au détriment de la biodiversité, pourtant essentielle à la préservation du vivant et à l'adaptation aux changements (climatiques, économiques ...)

*« La faible étendue du territoire de la commune ne permet pas la présence de nombreuses espèces, végétales ou animales, ce qui donne une diversité moins élevée que dans le reste du département »
(Agenda 21 du PSG)*

Préserver la biodiversité, c'est préserver le patrimoine de notre ville. La biodiversité du jardin partagé fait partie du patrimoine du Pré St Gervais, elle doit être protégée et peut même être mieux valorisée sans surcoût économique.

Aussi le jardin doit-il être préservé dans son intégralité.

« (...) la qualité de l'air, les êtres vivants, la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Cette souveraineté implique une responsabilité par rapport à la protection et à la gestion durable de ce patrimoine. » (Projet de loi biodiversité mars 2014, p. 10)

Dans une autre note émanant du Ministère de l'Ecologie, il est précisé :

« Il est toutefois essentiel d'assurer une répartition équilibrée des espaces verts ouverts au public et de soutenir la création de jardins de proximité, notamment dans les tissus urbains denses : jardins publics, jardins partagés, (...). Ces lieux ouverts sur le quartier favorisent échanges, créativité, solidarité, initiatives citoyennes et rencontres entre les générations et les cultures. Ils permettent en outre de tisser des relations entre les différents lieux de vie, de réduire les phénomènes d'exclusion et de ségrégation socio-spatiale »

4) Innover en construisant un habitat à énergie positive exemplaire

Aujourd'hui Le Pré-Saint-Gervais (comme le reste du monde) est confronté à une problématique inédite dans son histoire, celle du réchauffement climatique, de la pollution et de la fin programmée des énergies fossiles (cf. Agence Internationale de l'Énergie). Notre commune est concernée, car fortement dépendante du fait de l'ancienneté de son parc immobilier (55% des logements utilisent le fioul ou le gaz. cf. agenda 21).

La conception du futur bâtiment doit être à ce titre exemplaire, et le futur immeuble doit être conçu selon les critères des bâtiments à énergie positive visant à la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

« *Si certains y arrivent, pourquoi pas tout le monde?* » a déclaré la ministre de l'Écologie, Ségolène Royale le 12 septembre 2014 à Paris 11^{ème}, lors de sa visite d'inauguration d'un immeuble social de 17 logements à énergie positive. Construction qui n'a coûté que 10 % de plus qu'un bâtiment classique de même dimension.

« ...elle avait exprimé son souhait que les nouveaux bâtiments publics, ou subventionnés, soient à « énergie positive » (produisant plus d'énergie qu'ils n'en usent).. Une obligation qui doit être inscrite dans le projet de loi sur la transition énergétique, dont l'examen débute le 1er octobre à l'Assemblée nationale. » (Source AFP 12/09/2014)

A l'heure où il se confirme qu'une élévation de la température supérieure à 3,6 ° sera inévitable à la fin du siècle et dont les conséquences seront catastrophiques (Rapport OCDE, 12 novembre 2014), l'urgence des bonnes conduites à tenir s'impose et nous engage tous. L'avenir de la génération montante (nos enfants et petits-enfants) est désormais directement menacé !

Le réaménagement de l'îlot Danton en *Place Danton*, est une occasion unique dans l'histoire du Pré St Gervais pour mettre en oeuvre une politique résiliente exemplaire, contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et ses conséquences pour la santé de ses habitants, de renforcer le lien social et la dimension pédagogique entre l'homme et la nature.

Conscients de la difficulté que présente l'approche nouvelle que nous avons développée, nous sommes en mesure de proposer à vos côtés, un projet soutenu par des urbanistes travaillant dans ce sens.

Alors, en 2015, année de la conférence mondiale sur le climat en Seine-St-Denis, ensemble, pour le Pré-Saint-Gervais, OSONS LA TRANSITION !